



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 9 décembre 2017

Préavis N° 18/2017 concernant la demande
d'un crédit d'étude pour le
redimensionnement de la zone à bâtir et
l'élaboration de la vision communale

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
8 décembre 2017 présidée par Madame Gabrielle Pasche, présidente.

Le conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 18/2017,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité moins 8 avis contraires et 12 abstentions, les conclusions du
préavis municipal, à savoir :**

- Octroyer le montant de l'étude demandé de CHF 140'100.00 ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Encaisser la subvention cantonale ;
- Financer la dépense par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 8 décembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Gabrielle Pasche



La secrétaire

Séverine Rotondo